EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	**Danielle AUROI, Martine REMBERT-MANTELET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Pascaline BIDOUNG, Madame Danièle GUILLAUME, Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Madame Marie SAVRE et Monsieur Bruno SLAMA entrent en séance avant le vote de la question n° 1.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n° 1 et donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT.
Madame Marie SAVRE quitte la séance après le vote de la question n° 5.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET après le vote de la question n° 5.
Monsieur Jérôme GODARD revient en séance avant le vote de la question n° 16 et reprend son pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT.

Rapport N° 27

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE CRÈCHES PARENTALES

Chaque année, la Ville participe au financement des structures « Petite Enfance », et notamment des crèches parentales :

- Les P'tits Loups : 18 bis Avenue d'Italie – 19 places
- Les Petites Canailles : 10 rue des Volcans – 19 places

Celles-ci bénéficient d'une aide « annuelle » comprenant une aide au loyer et le reversement d'une part de prestation de service Enfance CAF ainsi que depuis juillet 2005 d'une aide complémentaire ; celle-ci était de 5,70 € par jour et par enfant clermontois depuis janvier 2012.

Afin de maintenir une diversification des modes d'accueil des jeunes clermontois et de soutenir ces structures, par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2012, le montant global de l'aide a été porté à 50 000 € pour chaque crèche au titre de l'année 2012 et une convention a été signée avec chacune.

Le travail en partenariat avec la CAF et la PMI (Conseil Général) s'est poursuivi et perdurera pour les années à venir.

Concernant 2013, et dans l'attente de pouvoir disposer des comptes de résultat 2012 et des budgets prévisionnels 2013, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de poursuivre le partenariat avec la CAF, la PMI (Conseil Général) et de négocier une nouvelle convention avec chaque crèche.

- d'octroyer 5 000 € au titre du montant de l'aide annuelle pour chaque crèche parentale, versée dès le premier trimestre de l'année civile.

- d'accepter, dés à présent, une augmentation de l'aide financière complémentaire, calculée en fonction du nombre de jour d'accueil des enfants et de la porter de 5,70 € à 8,10 € par jour et par enfant clermontois.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 décembre 2012

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Manuela FERREIRA DE SOUSA